

CBD ET TEST URINAIRE

Par Profil supprimé Postée le 28/01/2020 01:03

Bonjour

Si je fume un joint de cbd avec un taux de 0,2% de thc et que je fais un test urinaire 3 jours après, est-ce qu'il sera positif ? En sachant que je n'ai pas fumer depuis 1 mois

Mise en ligne le 31/01/2020

Bonjour,

Au niveau de la loi française la consommation de CBD est autorisée mais pas celle de THC, même à 0.2%.

Nous ne savons pas ce qu'il en est pour la Belgique.

Il est théoriquement possible d'être positif au THC même avec une petite consommation.

Cependant, pour le moment il n'y a pas, à notre connaissance, de cas de test de dépistage au travail où des consommateurs de CBD se seraient révélés positifs.

Nous pouvons vous conseiller si vous le souhaitez de vous procurer des tests urinaires sur internet ou en pharmacie afin d'anticiper les risques de positivité avec votre consommation de CBD.

Bien cordialement
